

Une information ? Un conseil ?

**BNP Paribas est toujours
à votre disposition**



Votre conseiller



**Centre de Relations Clients
25 84 00 (55 XPF / min)**



www.bnpparibas.nc

DANS UN MONDE QUI CHANGE **PRÉPARER ET PRÉSERVER L'AVENIR !**



NOS SOLUTIONS ÉPARGNE ET PRÉVOYANCE :

- . Constituez un capital pour préparer l'avenir,
- . Disposez d'une protection immédiate pour faire face à l'imprévu.

Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé
auprès de votre conseiller



→ ÉPARGNE DE PRÉCAUTION

Faire face à des dépenses imprévues, gérer un décalage de trésorerie, préparer un projet à court terme... Pour répondre à ces besoins sans déséquilibrer votre budget, il est utile de disposer d'argent immédiatement.

	Livret A	Compte épargne	Livret jeune
Taux	0,75 % net d'impôts (1)	0,25 % brut (2)	2% nets d'impôts (2)
Minimum à l'ouverture	2 000 XPF	2 000 XPF	2 000 XPF
Plafond	2 738 663 XPF	Illimité	500 000 XPF

(1) Taux en vigueur au 1er août 2015.

(2) Taux en vigueur au 1er janvier 2017.

→ L'ÉPARGNE FINANCIÈRE

Pour se constituer un capital et le valoriser en vue de financer des projets, pour faire fructifier un patrimoine dans un objectif de transmission..., l'épargne financière apporte une réponse adaptée.

à partir de
3 580 XPF/mois !

Les fonds d'investissement BNP Paribas (3)

BNP Paribas vous propose un large choix de fonds d'investissement à sélectionner en fonction de votre profil d'investisseur et de vos objectifs d'épargne. Régulièrement récompensés pour la qualité de leur gestion, ils sont notamment regroupés au sein des thématiques suivantes :

- **Accéder aux marchés avec des investissements diversifiés**
- **Investir dans les grandes entreprises des économies mondiales**
- **Contribuer au développement des PME**
- **Épargner responsable**

2 offres pour donner du Pep's à votre épargne

Augmentez la performance du fonds en euros de BNP Paribas Cardif pour les années 2017 et 2018, sous conditions.

(3) La plupart de ces fonds n'offre pas de garantie sur le capital investi.

→ NOS SOLUTIONS PRÉVOYANCE

Vous souhaitez vous donner les moyens de mener à bien vos projets en toute sérénité et préserver l'équilibre financier de votre foyer. Les solutions Prévoyance de BNP Paribas permettent de vous protéger, vous et vos proches.

à partir de
605 XPF/mois !

BNP Protection Familiale

Qu'est-ce que c'est ?

Une assurance qui vous permet de préserver l'avenir de vos proches en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, quelle qu'en soit la cause : accident ou maladie.

À quoi ça sert ?

À préserver le niveau de vie familial et l'avenir de vos proches, notamment de vos enfants, grâce au versement de sommes d'argent.

Comment ça marche ?

En fonction de votre situation familiale, de votre patrimoine, de vos revenus et des assurances déjà souscrites, votre conseiller BNP Paribas réalise un diagnostic personnalisé et évalue les sommes d'argent dont vous auriez besoin :

Un capital personnalisé compris entre 30 000 et 300 000 € en cas de perte totale et irréversible d'autonomie ou de décès (soit 3 579 951 à 35 799 510 XPF).

Combien ça coûte ?

Les cotisations dépendent des sommes choisies, de votre âge et des formalités médicales éventuelles.

Quels points forts ?

- Un contrat sur mesure (choix des capitaux et des bénéficiaires).
- Jusqu'à 50 000 € (5 966 585 XPF) de capital assuré, une souscription sur simple déclaration d'état de santé.
- Des capitaux exonérés d'impôt sur le revenu.